

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE - MARITIME  
-----  
VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 1er OCTOBRE 1965

OBJET:

ATTRIBUTION DES BANCS  
AU MARCHÉ GÉNÉRAL

05146

Le premier octobre mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites 24 Septembre 1965.

Etaient présents: M. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, POUGET, BOUDEY, Dr GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, Dr. DOMECQ, LANUSSE, MM. TETARD, STIPAL, CANBLONG, PECHEVIS, NARTEAU.

Représenté M. BUJARD par M. DE LIPKOWSKI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

À la suite d'un certain nombre de vacances, les bancs n° 47, n° 54, n° 57, n° 59 et n° 78 au MARCHÉ GÉNÉRAL, doivent recevoir des nouveaux attributaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les demandes présentées par M. GUERRIN, Mme LAOUR, M. BERNARD, Mme VIDSAU, M. BUISSON.

VU l'avis favorable de la Commission du Commerce en date du 22 septembre 1965.

DECIDE,

- que le banc n° 78 exploité précédemment par M. COUSSY est attribué à Monsieur GUERRIN pour un commerce de boucherie.

•/•

- DU 26 JUIN 1945
- ROYAN - 17560
- que le bane n° 47 exploité précédemment par Monsieur TALBOT est attribué à Madame LATOUR pour un commerce de fruits & légumes .
  - que le bane n° 57 exploité précédemment par Madame AUGEREAU est attribué à Monsieur BERNARD pour un commerce de Fruits & Légumes .
  - que le bane n° 54 exploité précédemment par Monsieur BERNARD est attribué à Madame VIDEAU pour un commerce de Fruits & Légumes .
  - que le bane n° 59 exploité précédemment par Madame LATOUR est attribué à Monsieur BUISSON pour un commerce de Fruits & Légumes .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre M. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre ,

Pr le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué ,